

## Csp et accident de travail

Par **martins94**, le **15/06/2015** à **19:35**

Bonjour

mon employeur me propose de signer un CSP Au 30 juin 2015 et j'ai vu que le montant de l'allocation chômage était calculé sur la base des 12 derniers mois de salaire.

entre janvier 2014 et novembre 2014 j'ai été en arrêt pour accident de travail j'ai repris mon activité mais je suis toujours en soins.

dans ce cas-là comment est calculé le montant de l'allocation chômage?

Les indemnités de la sécurité sociale sont-elles prises en compte ou pas?

merci de votre réponse

Par **P.M.**, le **15/06/2015** à **20:18**

Bonjour,

L'indemnisation chômage est normalement calculée sur le salaire habituel ou reconstitué...